



## **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SUPPLÉTIVE**

**Demande de création de zones de mouillages  
et d'équipements légers sur le littoral de la commune de ZONZA**

### **Composition du dossier d'enquête publique**

- pièce n°1 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique unique.
- pièce n°2 : Dossier de demande d'autorisation environnementale (avril 2022 – N° 14/21 – DAE – ind. D) avec dossier de plans (AVPCP001D-AVPCD004C-AVPCD006B) + CERFA N°15964\*01 demande d'autorisation environnementale novembre 2020.
- pièce n°3 : Étude d'impact (octobre 2020 – N° 18/06 – EIE – ind. B) avec dossier de plans (AVPCD001B-AVPCD002B-AVPCD004A) + résumé non technique (octobre 2020 – N° 14/21 – RNT – ind. A) .
- pièce n°4 : Avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 4 mars 2021 (N°MRAe 2021-PC1).
- pièce n°5 : Réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe (compléments d'informations janvier 2022 – N° 21/50 – CI -ind. C).
- pièce n°6 : Avis de l'agence régionale de santé de Corse (23 juin 2022 – SE2A/JDC N° 213).
- pièce n°7 : Avis de la direction de la mer et du littoral de Corse (12 juillet 2022 – 016/DMLC/2022).
- pièce n°8 : Mention des textes régissant l'enquête publique.
- pièce n°9 : Mention des autres autorisations nécessaires.
- pièce n°10 : Rapport du service instructeur de mise à consultation du public.